



Accusé de réception en préfecture
974-229740014-20230523-ADSAGENT264-AI
Date de télétransmission : 24/05/2023
Date de réception préfecture : 24/05/2023

Mis en ligne le 24 mai 2023

Saint Denis, le

23 MAI 2023

ARRETE N° ADS/264 /2023

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MONSIEUR Damien WAHANIN
RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT THERMAL IRENEE ACCOT**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

W/U le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3221-3 ;

W/U le code général de la fonction publique ;

W/U le code de la commande publique, notamment son article R.2121-2 ;

W/U l'article 5 de la directive européenne 2014/24/UE du 26 février 2014 ;

W/U l'élection du Président du conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 ;

W/U le budget annexe de l'établissement thermal Irénée ACCOT.

W/U l'arrêté n° ADS/161/2022 du 21 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Damien WAHANIN, responsable de l'établissement thermal Irénée ACCOT ;

CONSIDERANT le besoin d'actualiser la liste de familles d'achats gérés en autonomie par l'établissement thermal Irénée ACCOT annexée au présent arrêté.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Damien WAHANIN**, responsable de l'Etablissement Thermal Iréné ACCOT, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Conseil Départemental :

- tous actes (dont notamment l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes dépenses et recettes départementales), arrêtés, décisions, conventions, certificats administratifs, certifications, documents et correspondances administratives.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Damien WAHANIN**, Responsable de l'Etablissement Thermal Irénée ACCOT, dans le domaine des marchés publics et pour les catégories de marchés et/ou de documents d'exécution visés à l'article 3, pour :

- Prendre de manière autonome toutes les décisions d'achat ;
- Prendre de manière autonome toutes les décisions se rapportant à la préparation, à la passation, à l'exécution administrative et technique, ainsi qu'au règlement des marchés publics et leurs avenants ;
- Conclure et signer les marchés publics et leurs avenants, les bons de commande ainsi que tous les actes relatifs à leur exécution et leur règlement.

ARTICLE 3 : Les marchés, avenants, décisions et actes se rapportant à la préparation, la passation et l'exécution des marchés, concernés par la présente délégation et gérés de manière autonome sont les suivants :

- Tous les marchés, avenants, actes et décisions relatifs à la préparation, à la passation, à l'exécution, au règlement et résiliation **des marchés publics inférieurs ou égaux à 4 000 euros H.T.,**
- **Les bons de commande ne dépassant pas 4 000 euros H.T.** émis sur les accords-cadres à bons de commande,
- Les actes relatifs à l'exécution et au règlement des marchés publics **supérieurs à 4.000 euros H.T., lorsque ces actes n'emportent pas de modifications des contrats.**
- Tous les marchés, avenants, actes et décisions relatifs à la préparation, à la passation, à l'exécution, au règlement et à la résiliation **des marchés publics inférieurs ou égaux à 90 000 euros H.T., ainsi que les bons de commande émis sur les accords-cadres à bons de commande, pour les familles d'achats dont la liste figure en annexe 1 du présent arrêté.**

ARTICLE 4 : Sont exclus de la délégation de signature consentie à **Monsieur Damien WAHANIN :**

- les rapports et délibérations :
 - o au Conseil Départemental,
 - o à la Commission Permanente,
 - o aux commissions Spécialisées,
 - o à la Commission d'appel d'offres,
 - o à la commission de délégation de service public.
- les correspondances aux Ministres, au Préfet, aux élus locaux, aux Présidents de juridiction,
- les actes comportant la nomination, le recrutement et le renouvellement des contrats du personnel départemental,
- les actes de location, d'acquisition ou de vente de biens immobiliers,
- les conventions de maîtrise d'ouvrage mandatée,
- les certificats administratifs valant cession de créance,
- les remises de dettes.

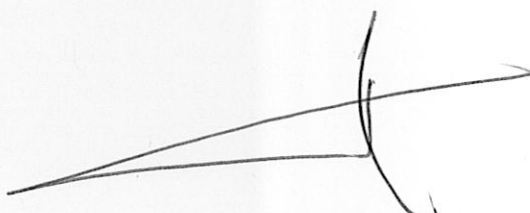
ARTICLE 5 : Cette délégation concerne l'ensemble des services de l'Etablissement Thermal Irénée Accot.

ARTICLE 6 : En cas de situation de conflit d'intérêts, dans le cadre de l'exercice de cette délégation, **Monsieur Damien WAHANIN**, devra s'abstenir d'utiliser cette délégation, se déporter du dossier concerné et informer sans délai le Président du Conseil départemental ainsi que son supérieur hiérarchique par écrit des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses fonctions.

ARTICLE 7 : L'arrêté n° ADS/161/2022 du 21 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Damien WAHANIN, responsable de l'Etablissement Thermal Irénée ACCOT est rapporté.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, et publié.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that curves upwards and then downwards, ending in a small hook.

Cyrille MELCHIOR

Annexe 1 : Liste des familles d'achats visée à l'article 3 du présent arrêté

NB : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2023: Familles d'achats gérées en autonomie par l'Établissement thermal Irénée ACCOT

Référence	Intitulé	Art. R2123-1-3° ?
B - Achats dans le domaine de la santé des personnes		
<u>B06F</u>	Équipements pour personnes porteuses de handicap et pièces détachées	Non
<u>B07S</u>	Maintenance et réparations des équipements pour personnes porteuses de handicap	Non
<u>B13F</u>	Consommables médicaux divers (tests de grossesse, dispositifs médicaux consommables, objets de pansements et de soins, drapage et habillement stérile)	Non
<u>B15F</u>	Produits d'hygiène corporelle et divers à des fins médicales (produits d'hygiène à fins médicales, spray et autres produits répulsifs, matériels pour la lutte anti moustiques (moustiquaires, raquettes,...)...))	Non
<u>B16F</u>	Matériels, outils et mobiliers médicaux y compris pièces détachées (tests de dépistage des sens,...)	Non
<u>B17S</u>	Maintenance et réparations des matériels, outils et mobiliers médicaux	Non
<u>B18F</u>	Matériels et appareils de soins d'hydrothérapie (sauna, enveloppement d'algues, lit hydromassant, baignoire spécifique, hammam, spa, armoires de cataplasmes, vario trainer) - Pièces détachées	Non
<u>B19S</u>	Maintenance et réparations des matériels et appareils de soins d'hydrothérapie	Non
<u>B20S</u>	Prestations de services dans le domaine médical (soins, analyses, personnels soignants et paramédicaux...)	Oui
C - Achats dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes		
<u>C15F</u>	Vêtements de travail et EPI: Equipements de Protection Individuelle (blouses de labo, de travail, blouses anti-acides, casques, sabots, Gants latex - nitrile - anti chaleur- coton..., masques....)	Non
D - Achats dans le domaine des transports des biens et des personnes		
<u>D27S</u>	Location de véhicules avec chauffeur	Non
<u>D36S</u>	Transports de biens sur le territoire départemental (aérien, ferroviaire, maritime, routier, sur route,..)	Non
<u>D37S</u>	Transports de biens hors territoire départemental (aérien, ferroviaire, maritime, routier, sur route,..)	Non
E - Achats dans les domaines artistiques, pédagogiques, culturels et évènementiels		
<u>E21S</u>	Spectacles musicaux, de danse, de théâtre, de représentation artistique et de cirque, de spectacles de sons et lumières fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels (comprend également les bals et discothèques).	Oui
<u>E30S</u>	Services d'animation culturelle, socioculturelle, pédagogiques et de loisirs, y compris organisation de loteries. Enseignement artistique	Oui
F - Achats liés aux personnes et aux services personnels		
<u>F05F</u>	Produits d'hygiène corporelle (mouchoirs, garnitures périodiques ou tampons, savon, parfum, produit de toilette,...)	Non
<u>F13S</u>	Formations techniques: (Génie technique - Espaces verts et paysage, Génie technique - Formations destinées aux laboratoires, Génie technique - Infrastructures et réseaux, Génie technique - Maintenance des bâtiments tous corps d'état, Génie technique - Permis, habilitations à la conduite d'engins, de machines ou de matériels, Restauration - Hygiène et sécurité alimentaire, Sécurité et protection des biens et des personnes, Informatique et systèmes d'information, Aménagement et développement durable du territoire, Culture, archives et documentation, Sport, Formations dans le domaine de l'environnement)	Oui
<u>F17S</u>	Participation à des colloques, séminaires ou autres manifestations	Non
<u>F18S</u>	Hébergement en hôtel, pension, demi.pension, auberge de jeunesse, refuge, camping ou autre	Oui
<u>F21S</u>	Service de prestations de services d'agences d'emploi intérimaire	Non
J - Achats dans le domaine de la communication		
<u>J43F</u>	Appareils de réception et de diffusion d'images (vidéoprojecteurs, télévisions, lecteur DVD,...) - Accessoires et pièces détachées	Non
K - Achats dans le domaine bancaire et financier		
<u>K07S</u>	Service de paiement électronique	Non

2023: Familles d'achats gérées en autonomie par l'Etablissement thermal Irénée ACCOT

Référence	Intitulé	Art. R2123-1-3° ?
L - Achats dans le domaine des activités de laboratoires		
<u>L02F</u>	Consommables pour les analyses vétérinaires, alimentaires et analyses et tests d'eau ou autres (verrerie, rubans pour autoclaves, stylos blancs, pot à prélèvement,...)	Non

2023: Familles d'achats gérées en autonomie par l'Etablissement thermal Irénée ACCOT

Référence	Intitulé	Art. R2123-1-3° ?
M - Achats dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et des espaces verts		
<u>M02F</u>	Fleurs coupées et compositions florales	Non
<u>M03F</u>	Substrats végétaux (écorces, mulch, mousses, sphaignes, copeaux, paillage, sciure de bois,...)	Non
<u>M37F</u>	Outillages motorisés pour l'entretien des espaces verts (débroussailleuse, tronçonneuse, souffleurs, tondeuses ...), consommables et pièces détachées	Non
N - Achats dans le domaine alimentaire		
<u>N04F</u>	Fruits et légumes frais ou réfrigérés	Non
<u>N05F</u>	Produits laitiers et avicoles autres que surgelés : laits liquides, laits gélifiés, emprésurés, crèmes, beurres, margarines et pâtes à tartiner, fromages affinés, fromages frais, yaourts et desserts lactés frais, oeufs en coquille, en conserve et ovo produits. Lait UHT. Desserts lactés de conservation. Lait en poudre.	Non
<u>N06F</u>	Produits frais ou réfrigérés de boulangerie et pâtisserie	Non
<u>N07F</u>	Epicerie: Confitures et compotes. Fruits à coque grillés ou salés(amandes, cacahuètes, etc.). Miel. Sel alimentaire. Conserves. Huiles végétales à usage alimentaire. Riz, farines, semoules. Huile de maïs, féculs et tapiocas. Biscottes, biscuits, pâtisserie de conservation. Sucre. Produits de la chocolaterie et confiseries(comprend aussi le cacao en poudre, les préparations pour le petit déjeuner, les fruits confits, les marrons glacés). Pâtes alimentaires. Café et thé conditionnés. Condiments et assaisonnements (vinaigre, sauces, moutardes, épices). Soupe et potages, gâteaux de riz, préparations pour entremets, desserts, mousses. Fruits secs. Légumes secs. Fonds de sauce. Préparation pour purée. Pommes chips.	Non
<u>N09F</u>	Boissons. Jus de fruits et légumes. Boissons alcooliques distillées. Vins et champagnes. Cidre. Vermouths (apéritifs à base de vins). Bière. Eaux, boissons rafraîchissantes. Sirops.	Non
<u>N10F</u>	Achat ou location de distributeurs d'eau, Bonbonnes d'eau, maintenance	Non
<u>N11S</u>	Service de restauration	Oui
O - Achats de services d'études, de conseils et d'assistance		
<u>O07S</u>	Etudes, conseils et assistance dans le domaine du tourisme	Non
P - Achats communs associés aux travaux		
<u>P04F</u>	Graisses, lubrifiants, dégriffants, huiles pour outillage	Non
<u>P08F</u>	Équipements de levage et de manutention à usage courant (chariots, diables,...), pièces détachées	Non
<u>P46S</u>	Maintenance pour serrurerie. Reproduction de clés	Non
<u>P57F</u>	Matériaux de construction pour bâtiments et routes (béton, pierre, ciment, enduits de scellement,...), granulats pour la construction et l'aménagement	Non
<u>P68F</u>	Outillage électroportatif et consommables de l'outillage	
<u>P69F</u>	Quincaillerie de fixations (visserie, boulonnerie, lames, forets, rivets, rondelles, clous, clous-pointes, ...) et quincaillerie de fixations liquides (résines, colles, silicones, mastic)	
<u>P70F</u>	Outillages non motorisés et consommables (brouettes, tuyaux d'arrosage, pelles, ficelles, cordes, câbles élingues, sécateurs, sabres, marteau)	
Q - Fournitures et services spécifiques aux bâtiments		
<u>Q03F</u>	Peintures, vernis, adjuvants pour les bâtiments	Non
<u>Q04F</u>	Menuiserie	Non
<u>Q11F</u>	Revêtements de sols (souples et durs)	Non
<u>Q28S</u>	Abonnement au service de l'eau (distribution de l'eau potable, redevance pour le tout à l'égout)	Non
<u>Q44F</u>	Equipements sanitaires et de plomberie - Pièces détachées	Non
<u>Q45S</u>	Maintenance et réparation pour équipements sanitaires et plomberie	Non
<u>Q47F</u>	Équipements solaires pour les bâtiments - Pièces détachées - Maintenance	Non
<u>Q50F</u>	Gaz hydrocarbures (butane, propane); Petites recharges de gaz	Non
<u>Q51F</u>	Petits matériels électriques (ampoules, lampes torches, tubes LED, éclairage solaire, enseignes lumineuses, rallonges,...), pièces détachées	Non

2023: Familles d'achats gérées en autonomie par l'Etablissement thermal Irénée ACCOT

Référence	Intitulé	Art. R2123-1-3° ?
<u>Q52F</u>	Piles et accumulateurs autonomes	Non
R - Fournitures et services spécifiques à l'eau		
<u>R05F</u>	Produits pour Traitement des eaux thermales	Non
<u>R06F</u>	Pompes et matériels de pompage pour les établissements thermaux, pièces détachées	Non
<u>R08F</u>	Petit matériel et produits pour traitement des eaux de baignade	Non
<u>R10S</u>	Maintenance et réparations pour Pompes et matériels de pompage pour les piscines, recherche de fuites	Non
<u>R13F</u>	Equipements et accessoires hydrauliques et hydromécaniques pour les réseaux d'eau brute (vannes, limiteurs de débit, régulateurs de pression, boîtes à boues, crépines, compteurs,...	Non
<u>R15S</u>	Contrôles, essais et analyses biologiques et physico.chimiques des eaux	Oui

2023: Familles d'achats gérées en autonomie par l'Etablissement thermal Irénée ACCOT

Référence	Intitulé	Art. R2123-1-3° ?
T - Achats dans le domaine du nettoyage et de la gestion des déchets		
<u>T07S</u>	Prestation globale de collecte, nettoyage, repassage et livraison de linge de toute nature	Non
<u>T11S</u>	Enlèvement, tri, stockage et traitement des déchets biologiques et containers de déchets	Non
<u>T12S</u>	Enlèvement, tri, stockage et traitement des déchets chimiques et containers de déchets	Non
U - Achats d'équipements généraux et services associés		
<u>U01F</u>	Linge de maison courant, articles d'ameublement et de literie (draps, coussins,...)	Non
<u>U02F</u>	Linge de maison pour hôtellerie - Linge de maison pour établissements spécialisés (Foyers, Thermes et crèches...)	Non
<u>U03F</u>	Tissus et produits dérivés (passementerie, mercerie). Cuirs	Non
<u>U06F</u>	Vaisselle domestique	Non
<u>U14F</u>	Mobilier domestique (sommier et matelas, cuisine ménagère...), pièces détachées	Non
<u>U16F</u>	Mobilier administratif, pièces détachées	Non
<u>U17F</u>	Matériels de bureau : Tableaux d'affichage, de conférence, d'écriture. Lampes de bureau. ... Pièces détachées	Non
<u>U31F</u>	Mobilier et articles d'embellissement (pot, poterie,...) de jardin et extérieur (pour piscine,...)	Non
<u>U34F</u>	Electroménager standard et pièces détachées et consommables	Non
<u>U35S</u>	Maintenance et réparations pour électroménager standard	Non
<u>U36F</u>	Appareils industriels d'entretien et pièces détachées et consommables	Non
<u>U38F</u>	Appareils industriels de blanchisserie et pièces détachées et consommables	Non
<u>U39S</u>	Maintenance et réparations pour appareils industriels de blanchisserie	Non
<u>U43F</u>	Articles ménagers à usage unique et / ou jetables : vaisselle en papier ou en carton ou en plastique, nappes, serviettes en papier; Bougies, chandelles, cierges; Allumettes, Briquets et articles pour fumeurs,. Emballages ménagers (papier aluminium, papier sulfurisé,...)	Non